

L'accueil des demandeurs d'asile : le raisonnement absent

Olivier Brachet*

**Olivier Brachet épingle
le basculement de fait
qui s'est opéré entre
l'immigration du travail
et le droit d'asile,
en l'absence
d'une "offre immigtaoire"
cohérente.
Résultat : une confusion
qui favorise
un "accueil déplorable".**

Je me suis franchement posé la question pourquoi on me demandait de parler de l'accueil des demandeurs d'asile, dès lors que la question a déjà une certaine réponse et que tout le monde connaît cette réponse. Il ne faut pas vingt minutes pour expliquer en effet que l'accueil en France est scandaleusement déplorable. Par conséquent, on pourrait mettre la conclusion dans le titre et tout le monde aura compris les raisons pour lesquelles tout cela ne va pas, d'autant que vous pratiquez tous, à vos guichets, l'expérience quotidienne de l'impossibilité de répondre aux innombrables demandes qui nous sont faites.

Sur ces 30 ans d'accueil des demandeurs d'asile, je ne vais pas vous faire un développé historique. J'ai écrit un certain nombre d'articles sur la question et je vous y renvoie. Nous faisons également au Forum, tous les ans, un rapport sur l'asile en France et en Europe. Le bilan sur cette question et les rapports jusqu'en 2003 sont disponibles sur le site Internet.

Je voudrais plutôt essayer de rentrer dans un raisonnement plutôt que de décrire les innombrables ficelles et dysfonctionnements des conditions d'accueil des demandeurs d'asile. Essayer de voir quel est le raisonnement qui est tenu finalement, depuis de nombreuses années. Raisonnement

* *Forum des Réfugiés*

qui, effectivement, organise le déficit actuel des moyens d'accueil et la maltraitance au bout du compte qui est faite aux demandeurs d'asile. Ce raisonnement est toujours le même et il a un socle qui est fait de piliers.

Un effet de basculement

L'immigration est arrêtée en principe depuis 1974 et je rappelle que cela n'a pas changé et que, par conséquent, tant qu'il n'y aura pas débat sur la nature de l'offre migratoire, on ne peut pas sortir de l'or-



nière dans laquelle nous nous trouvons. Il y a 30 ans, nous avons arrêté les possibilités, quantitativement significatives, des arrivées d'immigrés en France. Mais il y a également 30 ans, un peu plus : 32 ans, que nous pouvons pratiquer la convention de Genève pleinement et entière-

ment puisque vous savez que la ratification des accords d'élargissement de la convention de Genève date de 1972. Nous avons donc une coïncidence tout à fait étonnante de dates, qui fait que le jour où on a fermé la fenêtre réglementaire de l'immigration, on s'est trouvé aussi doté de cette fenêtre très particulière et réglementaire qui est l'exercice du droit d'asile, pleinement accessible d'où que l'on vienne, sans restrictions d'espaces et de temps, comme cela était le cas avant 1972 [...]

Nous avons eu à partir de là, des gouvernements successifs qui se disent, au fond, « ce flux de demandeurs est venu en quel-

que sorte remplacer, par inadvertance, le flux des arrivées précédentes à 1974 ». En terme de masse ou de quantité, en tout cas dans des proportions importantes. Et, bien entendu, cela n'a pas fait disparaître pour autant les innombrables menaces qui pèsent sur des réfugiés qui sont menacés de persécution. Tout le monde sait que ce flux s'est inauguré avec les conséquences des dictatures latino américaines, de celles du Sud-est asiatique et de quelques autres. Ce qui veut dire qu'il y avait bien à l'origine de ce flux et qu'il y aura probablement encore beaucoup des gens menacés de persécution et qui fuient ces persécutions.

Depuis 25 ans, ce flux n'a pas tari. Il a même pris une importance quantitative équivalente à la moitié de l'immigration que l'on a connue dans les années de pleine croissance. Un flux « anormal » donc. Et je dirai qu'obstinément, depuis la fin des années 80, on a des gouvernements successifs qui ont organisé des politiques d'accueil qui sont entièrement crispées sur la réduction de ce chiffre. Considérant que ce flux est trop élevé d'une part, et qu'il est d'autre part mélangé : constitué de gens qui ont sans doute besoin de protection mais également de toutes les autres formes de pressions migratoires qui, ne pouvant s'exercer dans le champs des régularisations des droits communs, s'exerce par la fenêtre disponible de l'asile.

Je dirai également que les gouvernements alimentent de ce fait les confusions entre les réfugiés et les autres. Sans doute nous sommes même tous un peu complices en ne voulant pas les distinguer, et cela sert finalement toujours le même raisonnement. Du coup, la question qui est posée à la base : quelle offre migratoire ? ne trouve pas à ce jour de réponse, sinon quelques marginales adaptations.

GISTI

(Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés, Paris)

« [...] A qui est ce d'accueillir, a qui revient le droit, l'obligation, la charge de l'accueil ? Que s'est il passé à Calais ? D'ou est venue l'affaire de Sangatte ? A Calais, il s'est passé que pendant très longtemps, des choses se sont déroulées à bas bruit, c'est à dire dans le silence. Il y avait un flux comme on le dit joliment, il y avait des migrants qui traversaient tout le continent venant d'Afrique noire, d'Afrique du nord, d'Asie ou d'Europe. Ces personnes traversaient différents pays de l'union et se trouvaient à Calais, ils passaient au début en 1 ou 2 jours jusqu'au moment où les autorités anglaises, en accord ensuite avec les autorités françaises, se sont mises à freiner et tenter d'empêcher ces Traversées. Du coup, comme on ne pouvait plus traverser en 2 jours, il a fallu l'aide de passeurs et les gens se retrouvaient bloqués dans Calais et il y a eu une espèce de nasse qui s'est constituée et les personnes se sont mises à devenir visibles alors qu'auparavant c'était un flux auquel on ne prêtait pas attention. Avec la durée croissante et forcée dans Calais et dans les environs, cette visibilité a amené 2 conséquences, une qui a été de faire monter l'exaspération et l'hostilité des habitants, des élus d'une part et d'autre part de la compassion et du scandale de savoir que ces personnes se trouvaient dans les rues, sans aides, sous la pluie et dans le froid. Les pouvoirs publics ont décidé qu'il fallait y mettre de l'ordre et masquer le phénomène. Le camp de Sangatte répondait à ce besoin là. Un souci humanitaire qui consistait à procurer un toit, quelques nourritures, quelques rares soins (8 douches pour 1600 personnes). On était vraiment dans l'humanitaire soft, n'y avait il pas une absurdité dans cette réglementation ? Que s'est il passé après la fermeture du camp de Sangatte ? Les Anglais ont accepté de prendre la moitié de la population qui se trouvait dans le camp au moment de la fermeture à la condition qu'ils entrent en tant que travailleurs et qu'ils ne demandent pas l'asile et les Français ont accepté de prendre la moitié du contingent à la condition qu'ils demandent l'asile [...] Nous avons par ailleurs de nombreux témoignages de policiers disant : " Ces personnes traversaient sans rien demander et on s'est bien gardé de les informer sur leurs droits en tant que demandeurs d'asile " [...] Ces personnes ont derrière elles une vie d'exil, d'errance d'un pays à un autre, certaines ont souffert directement de la guerre, du régime des Talibans, du régime des Mollahs etc. Elles sont aveuglées ou sont victimes de passeurs qui leur ont raconté des histoires [...] Elles ont le droit à une information sur l'asile mais elles ont également le droit, avant même qu'on les informe sur ce qui est possible pour elles comme statut en France, à être accueillies dignement en France et cela passe par l'hébergement, la nourriture, le soins etc. Nous avons donc réclamé la création d'une forme d'accueil [...], il était question au début que les personnes s'y inscrivent, y soient hébergées. Nous en avons fait l'expérience nous, en organisant des hébergements et nous avons constaté qu'une proportion notable entrait à partir de là dans la démarche de demander l'asile alors même que ces personnes savaient qu'elle était vouée à l'échec, qu'elle serait longue, qu'elles n'auront pas le droit de travailler pendant toute cette période [...] »

Violaine Carrère

Un profil bas de l'accueil

A partir du moment où on admet ce raisonnement, on comprend mieux que les questions d'accueil et le dispositif d'accueil spécialement en direction des demandeurs d'asile sont analytiquement programmées dans ce sens [...] Nous avons par exemple réduit les droits de sorte à ce qu'il n'y ait plus la moindre attractivité possible à ces arrivées, indépendamment de tout raisonnement sur les circonstances qui accompagnent ces arrivées. Particulièrement, nous n'avons pas du tout intégré les éléments de la chute du mur de Berlin, absolument pas intégré les conséquences en terme de déplacement de la population issue des conflits de l'après 89. Nous ne sommes pas encore mentalement dans l'après 89. Et si je rappelle qu'il faut penser par exemple à l'Ukraine, cela veut dire que nous sommes dans l'univers post 89, qu'il faut adopter donc un autre mode de raisonnement et que nous ne sommes probablement qu'au début d'une longue chaîne dans lesquelles les instabilités jetteront sur les routes d'innombrables réfugiés.

Par conséquent, le raisonnement qui consiste tout simplement à dire : il faut que cela baisse, ne fait qu'organiser un profil bas de l'accueil, avec suppression du droit au travail, suppression du droit aux logements, suppression de l'APL, suppression de la formation professionnelle rémunérée, limitation du nombre des lieux d'accueil, transformation du CPH en CADA et la liste est longue [...]

Les réfugiés, je ne cesserai de le répéter, ce n'est pas seulement une question de droit à l'asile, ce sont des faits qui s'imposent. Je ne vais pas énoncer les conditions d'une différence entre les genres d'immigration mais comme il n'y a pas d'offre claire

d'immigration, c'est le droit d'asile qui paye la facture d'une question que nous n'avons pas posée. ■

ISM-Interprétariat, Paris

«Deux interrogations:

La première concerne la politique d'ensemble des pouvoirs publics en matière d'accueil et d'intégration.

Aujourd'hui tout est dominé par le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) qui est une bonne chose mais il ne faut pas oublier qu'il est destiné au grand maximum pour 100 à 120 000 personnes.

Le nombre d'étranges en France est proche des 3,5 millions et plus si on se penche sur les personnes d'origines étrangères qui ont encore besoin d'aide et de soutien pour accéder aux services et aux droits communs.

Avec modestie nous pouvons dire qu'ISM est un observatoire qui a toujours accompagné les changements et les flux humains des trente dernières années et que notre expérience nous permet d'avoir une vision sur le vécu de ces populations.

Deuxième interrogation: nous pensons qu'il est réducteur de limiter la problématique de l'accueil à l'existence ou non de réseaux d'accueil d'un point de vue structurel.

Au delà des aménagements administratifs et des adaptations structurelles qui sont nécessaires, nous insistons pour que l'accueil et l'accès aux droits restent une des priorités des pouvoirs publics nationaux et locaux.

Notre pratique de tous les jours nous confirme que nous sommes dans une société multiculturelle et une large frange de cette population a toujours besoin d'aide et d'accompagnement pour communiquer ou pour effectuer de démarches administratives auprès des écoles, hôpitaux, ANPE, Sécurité Sociale, Antennes de la Caisse Vieillesse, etc... »

Ali Ben Aneur